

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 08 Février 2021

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le huit février deux mille vingt et un, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – JALLET Jean-Philippe – MARTIN Bernard - FAYET Noël – CHERVIN Nicole - FONTAINE Joël – GUILLON Frédéric - GUILLON Fabien - HERAULT Isabelle LOUSTALNIAU Jordan lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente : QUIRIJNS Floor qui donne pouvoir à MARTIN Bernard

Secrétaire de séance : GUILLON Frédéric

Le Procès-verbal de la précédente est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte de traiter une question urgente non inscrite à l'ordre du jour.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES – ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les conditions patrimoniales et financières pour acter le transfert des zones d'activité économique non aménagées concernées par le transfert obligatoire à l'EPCI.

#### **COMPTE DE GESTION « budget assainissement »**

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2020, déclare que le compte de gestion « budget assainissement » du Receveur n'appelle ni observation ni réserve.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 « budget assainissement »**

Le Conseil Municipal arrête les résultats du compte administratif 2020 du budget assainissement établi par le Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, tels que définis ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Report :	+ 8 802.82 E	Report :	+ 154.98 E
Dépenses :	- 11 838.27 E	Dépenses :	- 12 194.09 E
Recettes :	+ 12 524.03 E	Recettes :	+ 19 980.00 E
Résultat :	+ 9 488.58 E	Résultat :	+ 7 940.89 E
		Restes à réaliser :	- 6 669.00 E

Résultat de clôture : + 10 760.47 E

#### **AFFECTATION DU RESULTAT « budget assainissement »**

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2020 au budget 2021.

#### **COMPTE DE GESTION « budget principal »**

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2020, déclare que le compte de gestion « budget principal » du Receveur n'appelle ni observation ni réserve.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 « budget principal »**

Le Conseil Municipal arrête les résultats du compte administratif 2020 du budget principal établi par le Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, tels que définis ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Report :	+ 56 906.08 E	Report :	- 57 291.47 E
Dépenses :	- 174 542.80 E	Dépenses :	- 39 490.75 E
Recettes :	+206 408.06 E	Recettes :	+ 71 176.87 E
Résultat :	+ 88 771.34 E	Résultat :	- 25 605.35 E
		Restes à réaliser :	- 3618.00 E

Résultat de clôture : + 59 547.99 E

## **AFFECTATION DU RESULTAT « budget principal »**

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2020 au budget 2021.

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le Conseil Municipal décide de ne pas majorer le taux des taxes locales pour l'année 2021.

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REDEVANCE**

Le Conseil Municipal adopte le nouveau montant de la redevance « assainissement collectif », pour la période du 1<sup>e</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022, comme suit :

- Forfait : 22 € et - M3 d'eau : 1 €.

## **INVESTISSEMENTS 2021**

Le Conseil Municipal arrête ainsi qu'il suit la liste des opérations d'investissement pour l'année 2021 (TTC) :

- Réparation de la bélière de la cloche de l'église – classée monument historique - et des moteurs de volée + fourniture et pose d'un escalier escamotable pour accéder au clocher : 9 693.60 €
- Remplacement de radiateurs dans un logement communal et reprise du crépi à l'entrée de la cantine : 2 528.73 €
- Achat de panneaux de signalisation et mise en place de peinture au sol : 5 308.92 €
- Travaux de voirie (chemins des Fréchets, vieux chemin des Fréchets, des Virots, des Tourrets, des Petits Geais et allée des Morillons) : 42 876 €
- Logiciels Cosoluce : 677 €
- Achat de jeux pour enfants (moins de 3 ans), de décors lumineux et d'une tondeuse à gazon : 2 000 €
- Déménagement du bar-multiservices et création de deux logements : 417 600 € (financés à hauteur 246 250 €)
- Remplacement des foyers vétustes (éclairage public) à Peublanc : 855 €

## **REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR CERTAINES VOIES**

Le Conseil Municipal décide la lancement de la procédure d'enquête publique préalable à l'acquisition de la voie dénommée « allée des Morillons » en vue de son goudronnage et valide les modifications des conditions de circulation sur certaines voies.

## **SUBVENTIONS 2021**

Le Conseil Municipal arrête la liste des bénéficiaires de subvention au titre de l'année 2021 et décide de renouveler l'adhésion au Centre social de Jaligny / Neuilly avec le versement d'une cotisation annuelle dédiée au financement de l'animation globale et de la participation liée à l'accueil de loisirs.

## **ATDA**

Le Conseil Municipal, afin de se mettre en conformité par rapport aux règles édictées par le RGPD, autorise le maire à signer les conventions d'assistance informatique support technique et mise à disposition d'un dispositif de télétransmission avec l'Agence technique départementale de l'Allier.

## **DELEGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS**

Le Conseil Municipal approuve la modification de la délibération relative aux délégations du conseil municipal au maire de certaines de ses attributions.

## **PROJET PEPIT**

Le Conseil Municipal décide l'inscription de la commune au programme PEPIT du CAUE de l'Allier.

Fait à SORBIER, le 11 Février 2021

Le Maire,  
PUJOS Henri

